

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 05 AVRIL 2012

L'an deux mille douze, le jeudi cinq avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trente mars, s'est réuni à la Mairie à dix-neuf heures trente, sous la Présidence de Monsieur Guy JELENSPERGER, Maire.

Le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance est de 14.

PRESENTS : Nathalie BILLY, Jacques COURPOTIN, Véronique FONTAINE, Françoise JOUSSE, Gérard LEUX, Denis MARCHAND, Daniel POUPART, Thierry RIVIERE, Claude ROLLAND, Isabelle ROUQUIER, Annie VIARD

ABSENTS EXCUSES : Gérard DURA qui a donné pouvoir à Guy JELENSPERGER
Simone TRIMAILLE qui a donné pouvoir à Véronique FONTAINE

1. APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL ET ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le dernier procès-verbal est lu et approuvé à l'unanimité.
Thierry RIVIERE est désigné secrétaire de séance.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré

A l'unanimité

VOTE le compte administratif – Exercice 2011, lequel peut se résumer ainsi :

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultats/solde
Fonctionnement	571 850,98 €	789 178,95 €	217 327,97 €
Investissement	122 893,75 €	255 886,63 €	56 298,01 €
	Report déficit 2010 76 694,87		

Excédent de fonctionnement de clôture : 217 327,97 €

Excedent d'investissement de clôture : 56 298,01 €

3. COMPTE DE GESTION 2011

VU le compte administratif 2011

VU le compte de gestion 2011 dressé par M.DORIER, trésorier principal.

Après s'être assuré que les sommes recouvrées et les mandats émis étaient conformes aux écritures de la comptabilité administrative du Maire,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

PREND ACTE du compte de gestion de l'exercice 2011 tel que résumé ci-dessous :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
- fonctionnement	571 850,98 €	789 178,95 €
- investissement	122 893,75 €	255 886,63 €

4. AFFECTATION DU RESULTAT

VU le Compte de gestion de l'exercice 2011 édité par Monsieur Le Trésorier et certifié conforme par Monsieur le Maire

VU le compte administratif de l'exercice 2011

VU l'excédent de la section de FONCTIONNEMENT de 217 327,97 €

VU l'excédent de la section INVESTISSEMENT de 56 298,01 €

VU les besoins de financement en section d'investissement

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré

A l'unanimité

DECIDE

D'affecter l'excédent de fonctionnement, soit la somme de 217 327,97 €, en section d'Investissement – compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé en investissement »

De reporter l'excédent d'investissement, soit 56 298,01 € au compte 001 de la section investissement « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »

5. BUDGET PRIMITIF 2012

Le Conseil municipal

Après avoir délibéré

A l'unanimité

VOTE le budget primitif 2012 qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	737 607,00 €	737 607,00 €
INVESTISSEMENT	341 059,00 €	341 059,00 €

Suite à la demande de M. Marchand, M. le Maire confirme qu'à son retour de congés il s'occupera de l'embauche d'une personne pour renforcer le service administratif par le biais d'un CAE.

Pour les subventions, la somme de 10 000 € est votée. Mme Viard propose de réunir un groupe de travail, une réunion aura lieu avant le 12/06 pour en discuter, après une délibération sera prise pour la distribution.

6. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2012

Vu le Budget primitif 2012

TAXE S	TAUX 2011	Coefficient de variation proportionnelle	Taux de référence 2012
TH	9,02	442 561,00 € coef 1,000000	9,02
TFB	18,70		18,70
TFNB	48,57		48,57

TAXE S	TAUX VOTES	Bases d'imposition prévisionnelles	produit
TH	9,02	2 025 000,00 €	182 655,00 €
TFB	18,70	1 380 000,00 €	258 060,00 €
TFNB	48,57	3 800,00 €	1 846,00 €

Intervention de M. Riviere se demandant si compte-tenu d'un budget équilibré présenté on n'aurait pas pu envisager de diminuer les impôts.

M. Rolland répond qu'on aurait pu effectivement baisser les taux d'imposition mais il faut noter qu'on n'a pas augmenté depuis 2 ans et qu'il est toujours délicat de les ré-augmenter par la suite et propose de communiquer ultérieurement la position de Guermantes en matière de taux d'imposition par rapport aux autres communes voisines. M. le Maire précise qu'il est préférable de se laisser une marge même si la commune est à l'aise financièrement et que Guermantes a un taux d'imposition très correct.

Le Conseil municipal

Après avoir pris connaissance du tableau ci-dessus

Après avoir délibéré

A l'unanimité

APPROUVE les nouveaux taux d'imposition

7. TAXE D'AMENAGEMENT

Le Maire explique que la TLE disparaît pour une nouvelle taxe : la taxe d'aménagement. Au même titre que la TLE, elle s'établit sur la construction, l'agrandissement et aménagements nécessitant une autorisation d'urbanisme.

VU la Loi de finances n°2010-1658 du 29/12/2010, notamment l'article 28 sur la fiscalité de l'aménagement

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 novembre de l'année pour fixer le taux de la nouvelle taxe d'aménagement (en lieu et place de la TLE) qui sera applicable l'année suivante

Considérant que le taux peut être compris entre 1% et 5%

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré

A l'unanimité

DECIDE d'instituer le taux de 3% sur l'ensemble du territoire communal

Dit que la présente délibération est valable pour un an reconductible. Elle sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

8. ELECTION DU 3^e MAIRE-ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code électoral

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14/03/2008 fixant le nombre d'Adjoints à 4

Vu la démission de Monsieur Michel POYAC, 3^e Maire-Adjoint

Il est procédé à l'élection d'un Maire-Adjoint pour pourvoir le poste vacant

Le Président demande s'il y a des candidats : Annie VIARD

Le vote a lieu à bulletin secret à la majorité absolue pour les deux premiers tours et à la majorité relative pour le 3^e tour

Le 1^{er} tour de scrutin donne le résultat suivant :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- Nombre de bulletins nuls : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 7 pour - 2 contre
- Majorité absolue : 8

A obtenu : Annie Viard 7 voix

N'ayant pas obtenu la majorité absolue, un 2^e tour est organisé

Le 2^e tour de scrutin donne le résultat suivant :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- Nombre de bulletins nuls : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 7 pour - 2 contre
- Majorité absolue : 8

A obtenu : Annie Viard 7 voix

N'ayant pas obtenu la majorité absolue, un 3^e tour à la majorité relative est organisé

Le 3^e tour de scrutin donne le résultat suivant :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- Nombre de bulletins nuls : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 7 pour - 2 contre

A obtenu: Annie Viard 7 voix

Madame VIARD Annie ayant obtenu la majorité relative a été proclamée 3^e Maire-Adjoint et a été immédiatement installée

9. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°32-2011 du 12 OCTOBRE 2011 RELATIVE AUX INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS EN APPLICATION DES ARTICLES L2123-20 à L2123-24 DU CGCT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2123-20 à 24-1

VU la délibération n° 32.2011 du 12 octobre 2011 portant sur les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

VU le montant des indemnités de fonction du Maire au taux l de 4 % de l'indice brut 1015

VU le montant des indemnités de fonction des Maires-Adjointes au taux de 2 %

Denis MARCHAND réitère sa proposition faite au Conseil Municipal du 16 février 2012, soit une enveloppe à 75 % :

Indemnité du Maire au taux de 32,25 %

Indemnité des Adjointes au taux de 12,37 %

Indemnité aux conseillers municipaux qui auraient une délégation au taux de 4 %

Entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal

Avec 9 voix POUR et 5 abstentions

FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire au taux de 32,25 % de l'indice brut 1015

FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire-Adjoint au taux de 12,37 % de l'indice brut 1015 pour chaque Adjoint

FIXE le montant des indemnités pour les conseillers municipaux avec délégation au taux de 4% de l'indice 1015 (pris sur l'enveloppe du Maire et des 4 Adjointes)

Décide de modifier le tableau des indemnités comme suit :

<i>ELU</i>	<i>fonction</i>	<i>Taux</i>
Guy JELENSPERGER	Maire	32,25%
Denis MARCHAND*	Maire-Adjoint	12,37%
Claude ROLLAND	Maire-Adjoint	12,37%
Annie VIARD*	Maire-Adjoint	12,37%
Véronique FONTAINE	Maire-Adjoint	12,37%
Conseiller Municipal avec délégation		4%

*sous réserve de l'attribution d'une délégation

M Denis Marchand précise :

Cette proposition n'est valable que si des délégations sont données aux conseillers sinon nous reviendrons sur nos intentions ! Il est à noter que l'enveloppe n'est pas « gelée » si les activités des unes et des autres évoluent dans le bon sens, nous pourrions revoir le taux d'indemnisation. Avec cette situation, nous demandons que :

- Un courrier soit adressé au Sous-Préfet pour annuler la démarche auprès du TA
- Que des arrêtés soient pris pour donner les délégations aux conseillers et adjoints

M. le Maire décidera des délégations en réunion de municipalité début Mai, par contre il doute des calculs de répartitions ; il contactera la sous-préfecture.

10. INSTALLATION D'UNE CHAUDIERE A LA MAIRIE

VU le Code général des collectivités territoriales
VU les devis présentés pour l'installation d'une chaudière à la mairie et leur étude préalable
Entendu que l'entreprise MORILLE a été retenue pour un montant de 7 267,02 € TTC

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
A l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer le bon de commande pour l'installation d'une chaudière à la mairie
DIT que la dépense est prévue au budget primitif – article 2135

Intervention de Mme Isabelle Rouquier qui demande l'étude d'un projet solaire avec l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les différents toits communaux. M Poupart réalisera l'étude technique et financière ainsi que l'impact d'une réelle économie pour la commune.

11. INSTALLATION DE VOLETS AU LOCAL ASSOCIATIF

VU le Code général des collectivités territoriales
VU les devis présentés pour l'installation de volets au local associatif et leur étude préalable
Entendu que l'entreprise TRYBA a été retenue pour un montant de 6 541,81 € TTC

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
A l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer le bon de commande pour l'installation des volets au local associatif
DIT que la dépense est prévue au budget primitif – article 2135

12. SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN POUR L'ANTENNE TV COLLECTIVE

VU le Code général des collectivités territoriales
VU les devis présentés proposant un contrat de maintenance pour l'antenne TV collective et leur étude préalable
Entendu que l'entreprise MJM a été retenue pour un montant de 886,20 € TTC

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
A l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer le contrat de maintenance pour l'antenne TV collective avec la société MJM
DIT que la dépense est prévue au budget primitif – article 6156

13. RAVALEMENT DE LA RESERVE DE L'EMP

Vu le dégât des eaux constaté sur la réserve de l'EMP,
Vu que le ravalement nécessite une réfection suite au sinistre
Vu les devis présentés, la société T.A.V. à Saint Thibault des Vignes est retenue

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré
A l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer le bon de commande à l'entreprise T.A.V.
DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif – article 61522

M le Maire souhaiterait donner la possibilité à l'entreprise CITB de rectifier son devis présenté avec un écart de plus de 3000,00 euros avec le concurrent retenu. M Denis Marchand s'opposa fermement à cette éventualité estimant que le comparatif des devis était équitable et que de telles pratiques n'étaient pas recevables.

14. TRAVAUX DE L'EGLISE- AVENANT

Vu les travaux en cours sur la façade de l'église
Les murs découverts après piochage laissent apparaître des dégradations importantes nécessitant l'utilisation de produits spécifiques à leur restauration
Un devis supplémentaire a été demandé à l'entreprise CITB en charge des travaux, lesquels sont inscrits à l'article 2313 du BP

Le Conseil Municipal
Vu le devis présenté
Après avoir délibéré
A l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer le devis de l'entreprise CITB pour un montant de 3660 € TTC
DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif – article 2313

15. ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE

Vu la nécessité d'équiper la mairie de matériel informatique plus performant répondant aux besoins de fonctionnement des services
VU les devis présentés et leur étude, la société OGi semble répondre mieux aux attentes
Il est demandé au secrétariat de se rapprocher de la CAMG pour un éventuel achat groupé

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
A l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer le bon de commande pour l'acquisition de matériel informatique et le contrat de maintenance y afférent
DIT que la dépense est inscrite au budget primitif – article 2183

16. QUESTIONS DIVERSES

M le MAIRE
RAS

M POUPART

Point sur la réunion avec les riverains de la plaine de jeux :
è Une Réunion doit être organisée un samedi de Mai

Lettres aux Guermantais ne taillant pas leurs haies :

è M Poupart évoque la problématique de riverains ne taillant pas leur haie : un courrier va leur être adressé

Création de l'écluse rue B. Hottinguer :
è Les matériaux n'auraient pas été achetés..... M le maire va faire le point pour une mise en oeuvre rapide

Espace vert devant le 48 rue A. Thierry :
Le maire propose de rétrocéder cette parcelle aux riverains. M MARCHAND pense que c'est une erreur, et que si nous le faisons pour 1 il faudra le faire pour tous ! Il sera demandé un avenant à notre entreprise qui entretient nos espaces verts.
Entretien des pourtours des tennis :
Les membres du tennis se plaignent des feuilles stockées entre le grillage et la haie, M le Maire demandera aux techniques de les ramasser.

Métrés des trottoirs :
Messieurs Poupart et Courpotin vont faire tous les métrés des trottoirs en prévision de leur rénovation.

M COURPOTIN

intervient pour nous parler du marathon: un compte-rendu complet nous parviendra très prochainement.

M RIVIERE

Demande où en sont les remboursements des frais d'Isabelle Rouquier, et redemande qu'une fiche de frais soit mise en place.

Mme VIARD

Point sur les affaires scolaires :
Pour préparer les conseils d'écoles, Mme Viard a rencontré les directrices des écoles maternelle et élémentaire. Les travaux sont leur principale préoccupation, avec des besoins plus spécifiques pour l'école maternelle et un problème récurrent : LE JEU. Mme Viard a demandé la consultation du dossier et rencontré le maire de GUERMANTES, vice-président du Sivom, afin de trouver enfin une solution pérenne. A ce jour, le jeu n'est plus utilisé puisque les normes d'hygiène et de sécurité ne sont plus respectées.

Nous avons donc décidé de l'isoler par une haie végétale ou une clôture. Mme Viard a contacté plusieurs entreprises pour effectuer des devis. Nous cherchons également une solution pour les murs tagués de la cantine. M Le Maire a proposé de recouvrir les tags par une fresque réalisée par Christopher. Malheureusement cette solution ne peut être retenue sur des murs en crépis.

Les autres travaux vont être listés et faire l'objet de demande de devis afin de les planifier et de les budgéter. Mme Viard et Mme Billy ont réactualisé les réunions parents d'élèves et Sivom afin que leurs besoins puissent être exprimés et entendus. Des réponses rapides et adaptées doivent être données, comme le préconisait déjà M Le Maire en 2008.

Sivom

Le budget a été voté à l'unanimité mais nous avons rappelé les règles élémentaires pour le valider : trouver un juste équilibre entre les participations des communes et la taxe syndicale, étudier tous les financements possibles pour la réalisation des travaux.

Mme BILLY

Compte rendu réunion parents d'élèves/Sivom:

Sur les 2 réunions faites avec les parents d'élèves : demande d'éclaircissement sur les modalités d'inscription, les délais d'encaissement des chèques ; demande de travaux portant essentiellement sur le jeu dans la cours en maternelle car doute sur sa conformité, sa salubrité ; demande quelles solutions apporter sur la présence de tags sur les murs de la cantine .

Mme BILLY rappelle également que l'école maternelle est toujours en fermeture révisable même si les effectifs de début mars sont à la hausse.

Point sur le SIERSEF :

Suite à de gros problèmes de financement, certaines communes ne payent pas.

Le conseil général a repris la compétence à part entière du transport des enfants, par conséquent le syndicat est en situation « d'inertie ». Son budget présente un déficit de 27 000 € dû au fait que le CG ne verse plus de subvention de par sa compétence et que certaines communes ne payent pas. Une relance a été faite par le TP. Les solutions décidées par le syndicat : demande de subvention exceptionnelle au CG avec le détail des factures, du montant des indemnités des élus non versé et les sommes dues par les communes.

M MARCHAND:

M. Marchand demande ou en est la gestion du Site :

Le maire informe le conseil municipal que M. Poyac viendra remettre ses clés et codes d'accès le 7/04/12, qu'il a rencontré M. Boué qui se propose de remplacer notre site par quelque-chose de beaucoup plus simple.

Embauche d'une personne administrative (mutation ou embauche d'un CAE) :

Dossier à lancer au retour de congés de M. le Maire, nous nous dirigeons vers l'embauche d'un CAE à mi-temps

Le membre titulaire de la CLECT est actuellement M. Rolland, M. Marchand demande si celui-ci accepte de laisser sa place à Mme Jousse. Lors du prochain CM, ce point sera mis à l'ordre du jour pour le valider.

M. Marchand demande pour qui le M. le Maire a donné sa signature pour les élections présidentielles ?

M. le Maire ne souhaite pas répondre.

M. Marchand demande où en est le tableau de présence des élections
è Il manque quelques réponses des élus

M. Marchand demande à M. le Maire de faire un point sur le plan lode
Le titulaire pour la commune sera M. Rolland et son suppléant, M. le Maire

M LEUX

Point sur le SIEP :

Monsieur Leux nous informe de l'intention de la ville de Bussy St Georges d'un projet de construction au lieu dit la croix blanche. Projet rejeté par le SIEP.

Point sur le remplacement des mats :

Les travaux sont terminés mais pas encore réceptionnés à ce jour.

M LEUX pose la question, à savoir si nous avons reçu les devis pour les globes manquants et cassés ?

La réponse est non.

M. Le maire signale qu'après plusieurs relances, un RDV avec l'entreprise devrait voir lieu prochainement. Également une réunion avec le SIERSEL, SPIE, FORCLUM et le Maire sera prochainement programmée pour faire le point.

M Leux signale que l'horloge de l'église n'est pas à l'heure.

M. le maire fera le nécessaire auprès de notre prestataire.

Mme ROUQUIER

Signale un problème d'éclairage dans le Val Guermantes, M. Marchand lui demande si elle l'a signalé en Mairie.....

Point sur la réparation du traîneau :

Mme ROUQUIER s'en occupe : notre traîneau sera réparé avant la fin de l'année par l'école des compagnons de st THIBAULT.

Produit toxiques :

Des produits dangereux de type « mort aux rats » ont été découverts aux abords de chemins piétonniers. Mme Rouquier demande qu'un article soit publié dans notre journal local afin d'avertir la population et de prévenir de l'interdiction formelle de telles actions dans des lieux publics.

Stationnement :

Mme Rouquier demande que les personnes ne se stationnent pas sur les trottoirs

Mme Rouquier demande également si l'abonnement internet « la vie communale » est toujours valable, Mme Gachet répond que oui, M. le Maire accepte de donner les codes aux élus.

Mme Rouquier demande qu'au prochain conseil municipal, un point sur le SIETREM soit mis à l'ordre du jour, le maire accepte, mais demande qu'une étude soit faite.

Mme Rouquier demande à quelle date se réunira la commission scolaire ?

Le Maire rappelle que cette compétence étant donnée au SIVOM, la commission n'a pas lieu de se réunir, mais qu'il fera une réunion informelle prochainement.

Enfin Mme ROUQUIER déplore que par manque d'information, par le biais du site, du journal ou d'un flyer, nous n'avons que 4 personnes dans le public, dont 3 époux ou concubins.

Mme JOUSSE

RAS

Mme FONTAINE

RAS

M ROLLAND

Donne son accord pour laisser sa place en tant que membre de la CLECT lors du prochain CM.

Informe les élus, qu'il a eu les coordonnées de l'entreprise SIGNATURE pour l'achat de panneaux par le biais de l'ART. Un recensement de nos besoins sera à faire avant prise de contact avec le commercial.

M. ROLLAND tient à remercier Sandrine Gachet pour sa disponibilité, de plus c'est son 1^{er} budget.

Il précise que les réunions préparatoires sur le budget en amont étaient fort utiles et nécessaires pour l'obtention d'un budget équilibré.